

Registre des utilisateurs

Sommaire de l'évaluation de l'impact
sur la vie privée

Introduction

Comme l'exige la Politique sur l'évaluation de l'impact sur la vie privée de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a effectué en octobre 2011 une évaluation de l'impact sur la vie privée (EIVP) concernant l'initiative du registre des utilisateurs (RU) de cyberSanté Ontario.

Voici un sommaire de l'EIVP, y compris un bref aperçu de l'initiative du RU, les principaux résultats et les progrès réalisés par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'EIVP.

Situation

Le registre des utilisateurs est un élément essentiel des systèmes d'information de cyberSanté Ontario et a été conçu et créé par le Programme d'identité, d'accès et de protection de la vie privée de cyberSanté Ontario. L'initiative du RU visait à trouver une solution unique pour contrôler l'accès des utilisateurs aux services de cyberSanté et à vérifier les identités électroniques des personnes et des organismes de fournisseurs pouvant interagir avec les systèmes de cyberSanté Ontario. Le RU est un service d'authentification et d'autorisation pour l'accès de l'utilisateur final aux services de cyberSanté tels que le système de gestion des maladies chroniques - registre des cas de diabète (SGMC-RCD), le système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) et la base de données du Programme des médicaments de l'Ontario (PMO).

La pierre angulaire du RU réside dans le concept de fédération. Une fédération est une association d'organisations qui agissent à titre de fournisseurs d'identités ou de fournisseurs de services. Les fournisseurs de services, tels que cyberSanté Ontario, offrent des services aux utilisateurs et se fient aux fournisseurs d'identités pour authentifier les utilisateurs et fournir des renseignements exacts aux fournisseurs de services sur les utilisateurs, renseignements qui servent à autoriser l'utilisation des services. Le RU est un élément essentiel du modèle de fiabilité fédéré (Federated Trust Model) avec des organisations partenaires et permet d'assurer un accès sécurisé aux renseignements personnels sur la santé (RPS).

Lorsque les fournisseurs soumettent des demandes d'accès aux services de cyberSanté, le RU valide et enregistre les demandes et compare les identités des utilisateurs fédérés (indiquées dans la demande) aux identités réelles des fournisseurs, qui se trouvent dans le Registre des fournisseurs de cyberSanté Ontario (RF). Si cette étape de validation est positive, une demande d'autorisation d'accès aux services de cyberSanté Ontario est faite au RU. Le RU autorise le droit au service en vérifiant que l'utilisateur a le bon niveau de fiabilité pour accéder au service demandé, conformément aux lois, règlements et politiques appropriés (représentés par les règles de droit stockées dans le RU). Le RU affecte les utilisateurs à des rôles prédéfinis en fonction de leurs attributs et autorise ou refuse la demande de service, suivant le cas.

Le RU ne recueille, n'utilise ni ne divulgue les RPS qui sont définis dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé de l'Ontario*, 2004 (LPRPS). Les renseignements utilisés par le RU pour la validation et l'admissibilité aux services comprennent les renseignements des fournisseurs, comme le numéro de licence, le nom de famille et la situation par rapport à leurs collègues réglementaires. Les renseignements reçus et utilisés par le RU à des fins d'autorisation comprennent une quantité limitée de renseignements personnels (RP), définis dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Toutefois, le RU ne conserve aucun RP ou RPS. Une EIVP (aspects matériels) est nécessaire dans la mesure où le RU reçoit et utilise les RP du registre des fournisseurs; il communique avec les systèmes qui collectent, utilisent ou divulguent des RP/RPS et il est responsable en dernier lieu d'authentifier et d'autoriser l'utilisateur final à accéder aux RP et RPS dans l'infrastructure de cyberSanté Ontario.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP des mesures de protection d'ordre physique du RU tient compte de tous les composants et fonctions dans l'environnement de production du RU, de la version en usage (version 1) à la version RU 2 qui sera déployée dans le cadre du SGMC-RCD (prévue pour novembre 2011). Plus précisément, la portée de l'IEPVP du RU comprend le flux de l'information entre le RU et les systèmes connectés, les processus fonctionnels qui permettent l'acquisition, l'enregistrement, le stockage, l'utilisation ou le partage de l'information dans le RU et l'autorité législative en vertu de laquelle cyberSanté Ontario peut exploiter et gérer le RU. L'EIVP tient compte également des mesures de protection techniques, administratives et matérielles qui ont été mises en place pour que tous les flux de données se produisent de façon sûre et en protégeant la vie privée et soient conformes aux exigences législatives, aux accords applicables, aux pratiques exemplaires mentionnées dans le Code sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation et aux politiques sur la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario.

L'EIVP conclut que cyberSanté Ontario détient les pouvoirs législatifs généraux qui lui permettent d'exploiter et de gérer le RU. De plus, cyberSanté Ontario dispose d'une infrastructure robuste pour le traitement et la protection des données sensibles grâce aux politiques et aux pratiques visant à protéger la vie privée des Ontariennes et Ontariens et la sécurité de l'information conservée par cyberSanté Ontario.

L'EIVP recommande plusieurs mesures pour s'assurer qu'en ce qui concerne l'initiative du RU, cyberSanté Ontario se conforme aux lois pertinentes, ainsi qu'aux politiques, procédures et meilleures pratiques en matière de protection de la vie privée.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP des mesures de protection d'ordre physique a donné lieu à des recommandations relatives au registre des utilisateurs, qui sont résumées ci-dessous :

1. Que cyberSanté Ontario utilise les renseignements améliorés sur les profils des fournisseurs (RAPF) (qui comprennent le sexe et la date de naissance) obtenus des RP conformément aux modalités de l'accord entre l'Ordre des diététistes de l'Ontario et cyberSanté Ontario ou modifie l'accord au besoin.
2. Que cyberSanté Ontario masque les éléments de données qui constituent des RP en vertu de la LAIPVP, qui ne sont pas utilisés actuellement par le RU, avant de les envoyer du RF au RU à des fins de validation ou d'autorisation.
3. Que l'équipe du RU veille à la mise en œuvre d'un processus documenté pour enregistrer, surveiller et vérifier régulièrement l'accès des utilisateurs à la base de données du RU, y compris les changements apportés au répertoire du modèle de fiabilité technique (Technical Trust Model) et du répertoire des règles d'admissibilité. De plus, l'équipe du RU devrait faire en sorte que son processus d'approbation soit documenté pour apporter des modifications aux dossiers de collaboration, aux dossiers de la fédération et aux règles d'admissibilité, ce qui comprend l'obligation imposée aux administrateurs d'obtenir l'autorisation des modifications avant leur mise en œuvre.
4. Que les groupes sur la protection de la vie privée et la sécurité de cyberSanté Ontario soient consultés pour la définition et la mise en œuvre des règles d'admissibilité dans le RU afin de vérifier que les règles accordent l'accès approprié aux RPS ou RP.

5. Que cyberSanté Ontario s'assure que sa banque des renseignements personnels est à jour en ce qui concerne les RP utilisés par le RU.

cyberSanté Ontario s'emploie actuellement à mettre en œuvre chacune des recommandations formulées à la suite de l'EIVP des mesures de protection d'ordre physique du registre des utilisateurs de 2011.

Glossaire

EIVP	Évaluation de l'impact sur la vie privée
LAIPVP	<i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>
LPRPS	<i>Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé</i>
MSSLD	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
PMO	Programme des médicaments de l'Ontario
RAPF	Renseignements améliorés sur les profils des fournisseurs
Règl. de l'Ont.	Règlement de l'Ontario
RF	Registre des fournisseurs
RP	Renseignements personnels
RPS	Renseignements personnels sur la santé
RU	Registre des utilisateurs
SGMC-RCD	Système de gestion des maladies chroniques – Registre des cas de diabète
SILO	Système d'information de laboratoire de l'Ontario

Nos coordonnées

Prière de communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario pour toute question sur le Sommaire de l'EIVP du registre des utilisateurs :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto (Ontario) M5B 2E7
Tél. : (416) 946-4767
privacy@cyberSantéontario.on.ca